



Jean-Jacques BOBIN
Co-Secrétaire départemental du SNUipp 85
Représentant du personnel

à
Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de Vendée

La Roche sur Yon, le 26 novembre 2007

Objet : Temps partiel à 80 %

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Lors d'une commission paritaire à la rentrée scolaire, nous vous avons interpellé sur la suite que vous souhaitiez donner aux demandes réitérées de collègues souhaitant travailler à 80 %. Le tribunal administratif de Nantes a annulé votre décision du 6 avril 2006 concernant le refus d'une demande de travail à temps partiel à 80 %. Le Ministère de l'Éducation Nationale devait apporter une « traduction » juridique fin septembre, nous n'avons toujours aucun élément concret à ce jour.

Cette absence de décision ne se justifie pas. Le travail à temps partiel à 80 % est devenu une réalité dans de nombreux départements. Nous le constatons même au sein de l'Académie de Nantes.

Cette organisation permet à nos collègues de mieux vivre leur vie de famille avec des enfants en bas âge mais également d'appréhender autrement leur métier, par exemple, en fin de carrière. Nous vous demandons au nom du SNUipp Vendée d'organiser dans les plus brefs délais un groupe de travail paritaire permettant l'étude de la mise en place de ce dispositif.

Cela permettrait d'anticiper toutes les formes de demandes (annualisées, hebdomadaires) et de voir l'utilisation qui pourrait être faite des journées à « récupérer ».

Dans l'attente des suites que vous voudrez bien donner à notre courrier, veuillez recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos sentiments respectueux.

Co-Secrétaire départemental du SNUipp 85

Jean-Jacques BOBIN